

NOTE

En vue de faciliter la constitution du dossier, vous trouverez ci-après la liste des documents qui peuvent vous être réclamés :

- ✓ 3 extraits d'acte de décès du défunt (et non une fiche d'état civil ou un bulletin de décès),
 - ✓ **Le livret de famille du défunt (les livrets de famille des éventuels mariages antérieurs)**, contrat de mariage du défunt,
 - ✓ Le livret de famille des héritiers présumés et copies authentiques de leur contrat de mariage le cas échéant,
 - ✓ **Copie des jugements de séparation de corps ou de divorce éventuels** concernant :
 - le défunt
 - les héritiers
 - ✓ Testament,
 - ✓ Copie de donation entre époux,
 - ✓ Numéros des comptes bancaires (nom et adresse de l'agence), coordonnées des compagnies d'assurance vie,
 - ✓ **Les mêmes renseignements sont à fournir pour le conjoint survivant si le défunt était marié sous le régime de la communauté,**
 - ✓ Tous documents sur retraites et pensions servies au défunt (portant indication du nom et de l'adresser de l'organisme ainsi que du numéro d'identification du retraité),
 - ✓ Polices d'assurances couvrant les risques de vols de bijoux, d'objet d'art ou de collection
 - ✓ Carte grise du ou des véhicules automobiles (moto, bateaux...) et évaluations.
- Renseignements relatifs à un fonds de commerce (consulter votre expert comptable si nécessaire) :
- ✓ Acte d'acquisition,
 - ✓ Numéro d'immatriculation (registre du commerce, registre des métiers - joindre l'extrait),
 - ✓ Numéro d'immatriculation à l'I.N.S.E.E.,
 - ✓ Polices d'assurances,
 - ✓ Bail des locaux,
 - ✓ Chiffre d'affaires et bénéfices commerciaux des 3 dernières années
 - ✓ Contrat de mise en location gérance,
 - ✓ Inventaire du matériel (détaillé et estimé article par article),

SVP →

- ✓ Inventaire des marchandises au jour du décès,

- Renseignements concernant les biens immobiliers :

- ✓ Copies d'actes constituant les titres de propriété (attestation de propriété dressée au décès des parents, ventes, échanges, partages...),
- ✓ Baux et locations verbales,
- ✓ Noms et adresses des syndics de copropriété, gérants,
- ✓ Si ces actes ont été signés en l'étude mentionner seulement leur date.

- Renseignements concernant les sociétés :

- ✓ Statuts à jour de la société et extrait K-bis,
- ✓ Nombre de parts détenues par le défunt (et/ou son conjoint) dans la société et leur valeur réelle au jour du décès (informations fournies par votre comptable),

- ✓ Si le défunt était associé salarié, montant de son salaire mensuel,
- ✓ Montant des dividendes restant à percevoir au jour du décès,
- ✓ Montant du compte courant du défunt

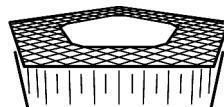
- Tous renseignements concernant les dettes du défunt :

- ✓ Au jour du décès (toutes factures, frais de dernière maladie, charges de copropriété...), même réglées depuis le décès,
- ✓ À l'occasion du décès, frais funéraires,
- ✓ Les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation) de l'année en cours ou à défaut, ceux de l'année précédente,
- ✓ Avis d'imposition sur les revenus
- ✓ L'avis d'imposition au titre de l'I.F.I. le cas échéant,

- Renseignements concernant l'aliénation, pendant le mariage, de bien ayant pu appartenir au défunt ou à son conjoint, à titre de bien propre (lui venant par succession, donation ou autre à titre gratuit),

Précisions quant aux donations consenties par le défunt au profit des héritiers dans les 15 années précédant le décès ou antérieures à ce délai.

PRÉVOIR UNE PROVISION SUR FRAIS DE 400 €



NOTAIRES *du*
PENTAGONE
La Seyne-sur-Mer